

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le 02 NOVEMBRE à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Sonia MALET, Céline PALAPRAT, Marie-Thérèse PERUCH, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Christophe SOLOMIAC, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Bernard TARRIDE, Jacques TENE.

Procuration : Madame Chloé SOLATGES à Monsieur Fabrice PLANCHON.

Monsieur Fabrice PLANCHON est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

16 x 100 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°1

Madame Catherine RENAUX : *une remarque qui va avoir son importance, compte-tenu de ce que nous venons de vivre : je suis, au nom du Groupe « l'Alternative pour Saint-Lys », fortement étonnée que pour une première Décision Modificative, il n'y ait pas eu d'abord création de la Commission Finances pour débattre de cette Décision Modificative, qui n'est rien d'autre quand même qu'un nouveau Budget, vu le contexte de ces derniers mois sur Saint-Lys. La preuve en est, c'est que ce soir nous avons en direct des documents avec des chiffres erronés. Comprenez bien que pour la compréhension effectivement pour certaines personnes ici autour de cette table, voire dans le public, c'est assez difficile de suivre tous ces chiffres. Je regrette que vous n'ayez pas eu cette initiative de créer d'emblée cette Commission Finances, pour que nous puissions parler de ces chiffres et on va dire de ce qui se passe aujourd'hui dans Saint-Lys par rapport aux reports, aux modifications. Pareil, j'ai un document sur lequel je vois aujourd'hui que l'on parle de Budget Primitif avec des décisions modificatives et on me dit « dépenses réelles et recettes réelles » : je rappelle que pour un Budget Primitif on parle « d'évaluation en recettes et de limitation en dépenses ». Le réel sera au Compte Administratif et certainement pas sur un Budget Primitif. J'attends de votre part une réponse par rapport à cette « non création de Commission Finances » puisque là aujourd'hui on nous demande de se prononcer sur une décision modificative. Dans l'état actuel, bien évidemment vous comprendrez que faute de Commission Finances pour avoir pu débattre de cet état des finances de la Commune, notre groupe votera contre cette décision modificative par principe effectivement de transparence financière, justement par rapport au contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.*

Monsieur le Maire : *pour répondre à votre question, comme je l'ai dit en préambule, nous sommes dans l'urgence effectivement par rapport à cette décision modificative puisque la Commune aujourd'hui se trouve en risque de cessation de paiement, puisqu'elle ne peut plus honorer ses factures, concernant les énergies entre autres, puisque ce sont les chapitres, lors de l'établissement du Budget suite aux préconisations de la Cour des Comptes qui a décidé de retirer 300 000 euros environ sur la section de fonctionnement. Ce sont des chapitres des dépenses incompressibles qui ont été choisis pour être diminués. Donc forcément, fatalement on devait passer cette DM aujourd'hui ou assez rapidement de façon à ce que la Commune puisse continuer à honorer ses factures. C'est vrai que nous avons été depuis que nous sommes élus, maintenant on va dire 5 semaines, dans l'urgence. Je regrette au même titre que vous qu'il n'y ait pas eu cette création de Commission Finances, car nous avons d'autres questions et d'ailleurs aucune commission n'a été créée et ça c'est un manque et je vous rejoins sur ce point-là. On fera en sorte que cela ne se reproduise pas pour que justement les débats aient lieu en amont. Aujourd'hui, nous sommes vraiment sur l'urgence d'une décision modificative avec effectivement beaucoup de chiffres, mais pour que la Commune puisse continuer à fonctionner et surtout à payer ses factures.*

Madame Catherine RENAUX : *j'entends bien effectivement vos propos Monsieur DEUILHE, tout comme vous je suis au regret de cette absence. Ceci étant, même s'il y a urgence effectivement à payer ses factures pour une Commune, la constitution, on va dire, des organes consultatifs, telles que les Commissions comme elles le sont prévues au règlement intérieur, auraient dû être déjà anticipées avant ce soir.*

Monsieur le Maire : *j'en prends note.*

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, vous nous avez présenté les chiffres. Je ne vais pas reprendre les propos tenus par Madame RENAUX, nous le partageons aussi puisque l'on se retrouve ce soir avec des éléments qui ne correspondent pas totalement à ce que l'on avait soumis. Vous augmentez le 011 de 252 391 euros : il faut rappeler qu'au Budget Primitif qui n'a pas été voté il s'élevait à 1 295 167 euros, que la Chambre Régionale des Comptes a accordé 1 million d'euros, donc ils ont enlevé comme vous l'avez précisé dans votre présentation de l'ordre de 300 000 euros, à savoir qu'ils ont remis le niveau de 2005, juste l'année qui a suivi l'entrée de Saint-Lys à l'Agglo du Muretain. Vous dites essentiellement ce sont les énergies : alors on a eu quelques petites notes complémentaires mais ça aurait été intéressant de détailler dans le 011 les 252 391 euros qui sont présentés et qui ne sont pas uniquement comme vous le soulignez les énergies, eau, gaz et électricité. Ça serait intéressant de rentrer là-dessus et juste sur les charges du personnel, la Chambre Régionale des Comptes avait maintenu les mêmes sommes qui avaient été allouées au budget. Vous faites le choix de les réduire, vous verrez l'année prochaine, il faudra les ré-augmenter. Je voudrais donc plus de détails sur les 252 391 euros sur le 011.

Monsieur le Maire : je vais donner la parole à Madame DELIBES, Directrice financière qui va pouvoir répondre à votre question, plus précisément que moi.

Monsieur Jacques TENE : je vous remercie.

Madame Brigitte DELIBES : au niveau de l'énergie et de l'électricité, on avait budgété 223 700 euros ce qui était loin d'être ce qui allait être consommé, l'augmentation est assez substantielle puisque l'on est à 355 000 euros, ne serait-ce que pour les énergies. Ensuite, au niveau des fournitures petits équipements, on a un poste qui a baissé, en fournitures d'entretien, on augmente un petit peu, en location mobilière la Gendarmerie effectivement augmente, il y avait une partie de la location qui n'était pas prévue au budget 2016 et qui est remise...

Monsieur Jacques TENE : 122 872 euros je crois.

Madame Brigitte DELIBES : oui tout à fait. Au niveau des contrats de prestations de service, il y avait 10 000 euros pour TPF qui n'était pas engagée en début d'année et dont nous avons besoin maintenant, il y a le reste des portages de repas, il y a un contrat de partenariat avec Fonsorbes pour l'urbanisme, il y a de la surveillance supplémentaire également sur les manifestations depuis que l'on connaît une certaine vague d'attentats. Au niveau des locations mobilières également on revient au niveau qui était prévu à la base, puisque ce sont des dépenses incompressibles et qui avaient été comprimées sur les 1 million d'euros. Sur les voies et réseaux, on ajoute 15 000 euros, pour le marché Citelum, je pense que beaucoup de personnes ont remarqué que l'éclairage était parfois déficient dans certains endroits...

Monsieur Jacques TENE : oui mais là vous êtes au 61523, donc postes voies et réseaux, mais la somme initiale qui était affectée puisque la Chambre Régionale des Comptes a affecté une somme au chapitre : au 011 il y avait 1 million donc après on part sur une ventilation. Ce qui aurait été intéressant là ce soir c'est que dans la présentation on ait l'idée de la ventilation dans les différents comptes du 011 et ensuite comment les choses sont modifiées en plus ou en moins, car on augmente, on diminue mais on ne sait pas combien était affecté dans la présentation. Alors que dans le Budget Primitif 2016 avant la CRC il était prévu 15 450 euros.

Madame Brigitte DELIBES : il est prévu 15 000 euros.

Monsieur Jacques TENE : c'est juste pour préciser quand même que c'est bien de pouvoir comparer avec un budget primitif qui a été non voté et le budget exécutoire qui a été proposé par la Chambre Régionale des Comptes.

Madame Brigitte DELIBES : on se rapproche en effet du Budget Primitif sur beaucoup de points.

Monsieur Jacques TENE : je vous remercie.

Monsieur Patrick LASSEUBE : bonsoir Monsieur le Maire : sur les remarques concernant les Commissions ; c'est vrai que vous auriez dû au Conseil Municipal précédent mettre en place les Commissions, car il y en a une qui va être urgente et de toute façon elle n'est pas faite, donc c'est foutu, le 18 novembre se clôture la révision du SCOT. C'est très important pour la Commune, le mot est quand même fort et sans Commission Urbanisme, quelle va être la position de la Commune ? On va avoir une délibération comme ce soir ? Non ! Non ! Ça mérite un débat totalement ouvert et constructif parce que ça engage quand même la Commune et au-delà, donc je pense que la Commission Urbanisme qui fait défaut, en plus on a quand même un PLU qui est en révision, ça faisait parti des urgences, et la dernière fois au Conseil Municipal on pouvait très bien constituer ces Commissions, je parle de celle-là, celle des finances et d'autres et je pense que l'on aurait pu prendre le temps, c'est vite fait de faire les Commissions. On aurait

eu le temps de se réunir pour travailler pour échanger et pour ce soir effectivement affiner tous ces chiffres qui changent, ça peut arriver mais ce n'est pas du tout normal que l'on soit comme ça, sous la contrainte dans un Conseil Municipal avec un flot d'informations à digérer. Certaines demandent explications, ce n'est pas tout à fait normal. Moi j'ai une explication à vous demander : cela concerne les dépenses d'investissement, au chapitre 041, opérations patrimoniales, il y a 235 000 euros nouveaux qui n'étaient pas au BP et vous les avez à la fois en dépenses et en recettes : alors expliquez-moi d'où ça vient d'où ça sort. Merci.

Monsieur le Maire : Madame DELIBES s'il vous plaît, par rapport aux 235 000 euros des opérations immobilières.

Madame Brigitte DELIBES : alors il s'agit de régularisations qui doivent intervenir sur le PUP (Projet Urbain Partenarial), 221 000 euros, Equation Urbaine, sur lequel la Commune est en excédent et il faut faire des opérations patrimoniales de manière à rééquilibrer tout cela, puisque nous avons réalisé un PUP à hauteur de 221 000 euros, nous avons reçu l'argent et les dépenses ne sont pas de l'autre côté, puisque c'est la Communauté Urbaine du Muretain, qui les a réalisées.

Monsieur le Maire : il s'agit du Projet Partenarial de la route de Lamasquère, lotissement Dolce Vita.

Madame Brigitte DELIBES : et il y a également près de 9 000 euros pour le rond-point de la Jalousie, pour amortir l'annuité et 4 067 euros sur lesquels je n'ai pas d'information.

Monsieur le Maire : comme je l'ai dit en introduction, les modifications sont dues à des opérations que nous n'avons pas nous-mêmes programmées, donc ces informations sont nombreuses à signaler, ce qui peut expliquer le pourquoi des demandes de précisions aux Services.

Le BP 2016 n'ayant pas été voté dans les temps par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant de l'Etat a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

Après avoir rendu son avis au Préfet, ce dernier a réglé et rendu exécutoire le Budget Primitif de la Commune, ainsi que le Budget Parc d'activité ZAC du Boutet.

La Décision Modificative n°1 relative au Budget Communal de l'exercice 2016 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif à la consommation finale effective des crédits.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédit, des transferts de crédits entre chapitres, des virements au sein d'un même chapitre ainsi que la reprise d'une partie du suréquilibre mentionné au BP 2016.

Considérant :

- la possibilité de voter en suréquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ;
- le suréquilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice après les modifications apportées par la CRC ;
- il apparaît nécessaire aujourd'hui de reprendre cet équilibre pour financer des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** la reprise partielle du suréquilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2016 et **PROCEDE** aux ouvertures de crédits suivantes aux sections de fonctionnement et d'investissement pour financer les dépenses imprévues lors du vote du Budget Primitif.

Montant du suréquilibre de la section de fonctionnement inscrit au Budget Primitif 2016 : **1 381 311 €**

Montant du suréquilibre de la section de fonctionnement inscrit après la présente DM : **1 190 565 €**

Montant du suréquilibre de la section d'investissement inscrit au Budget Primitif 2016 : **931 614,59 €**

Montant du suréquilibre de la section d'investissement inscrit après la présente DM : **895 747,61 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont modifiées comme suit :

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Imputation | libellé | BP 2016 | BP + DM | Crédits nouveaux |
| 011 | charges à caractère général | 1 000 000 | 1 252 391 | 252 391 |
| 012 | charges de personnel | 2 620 000 | 2 590 000 | -30 000 |
| 014 | atténuation de produits | 856 759 | 871 340 | 14 581 |
| 65 | autres charges de gestion courante | 950 104 | 911 500 | -38 604 |
| 66 | charges financières | 317 876 | 319 308 | 1 432 |
| 67 | charges exceptionnelles | 5 000 | 5 000 | 0 |
| 020 | dépenses imprévues | 0 | 10 000 | 10 000 |
| | Dépenses réelles | 5 749 739 | 5 959 539 | 209 800 |
| 023 | virement à la section d'invest | 0 | 0 | 0 |
| 042 | Opération d'ordre entre sections | 642 953 | 642 953 | 0 |
| 002 | Report déficit n-1 | 0 | 0 | 0 |
| | Total de l'exercice | 6 392 692 | 6 602 492 | 209 800 |

B. Les recettes de fonctionnement

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| Imputation | libellé | BP 2016 | BP + DM | Ecart /Crédits nouveaux |
| 013 | atténuation de charges | 132 000 | 65 000 | -67 000 |
| 70 | produits des services | 245 624 | 292 300 | 46 676 |
| 73 | impôts et taxes | 4 012 126 | 4 012 175 | 49 |
| 74 | dotations et participations | 2 064 960 | 2 084 688 | 19 728 |
| 75 | autres produits de gestion courante | 262 516 | 266 031 | 3 515 |
| 76 | produits financiers | 10 | 0 | -10 |
| 77 | produits exceptionnels | 16 926 | 27 022 | 10 096 |
| | Recettes réelles | 6 734 162 | 6 747 216 | 13 054 |
| | | | | |
| 042 | opération d'ordre entre sections | 31 214 | 37 214 | 6 000 |
| 002 | report excédent N-1 | 1 008 627 | 1 008 627 | 0 |
| | Total de l'exercice | 7 774 003 | 7 793 057 | 19 054 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | |
|---------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Imputation | libellé | BP 2016 | BP + DM | Ecart |
| 20 | immo incorporelles | 0,00 | 1 754,00 | 1 754,00 |
| | 52 révision PLU | 8 497,00 | 21 467,00 | 16970,00 |
| 21 | Immo corporelles (hors OP) | 1 715,00 | 3 042,00 | 1 327,00 |
| | 106 acquisition foncière (Long, etc) | 66 859,20 | 68 560,00 | 1 700,80 |
| | 113 accessibilité bâtiments | 6 663,88 | 7 668,00 | 1 004,12 |
| | 119 économies d'énergies | 0,00 | 0,25 | 0,25 |
| | 123 matériel techniques et outil | 0,00 | 0,20 | 0,20 |
| | 129 centre plurifonctionnel | 61 308,00 | 61 308,50 | 0,50 |
| | 32 mobilier urbain achats | 0,00 | 500,34 | 500,34 |
| | 33 achat mat espace verts | 2 301,00 | 2 301,05 | 0,05 |
| | 36 matériel informatique | 356,82 | 357,36 | 0,54 |
| | 63 création espace verts | 0,00 | 0,20 | 0,20 |

| | | | | |
|-----|-----------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| 23 | immos en cours | 0,00 | 1 500,00 | 1 500,00 |
| 16 | remboursement d'emprunts | 631 564,00 | 631 674,00 | 110,00 |
| 020 | dépenses imprévues | 2 000,00 | 2 000,00 | 0,00 |
| | Dépenses réelles | 781 264,90 | 806 132,90 | 24 868,00 |
| 040 | opérations d'ordre entre sections | 31 214,00 | 37 214,00 | 6 000,00 |
| 041 | opérations patrimoniales | 0,00 | 235 000,00 | 235 000,00 |
| 001 | report déficit N-1 | 0,00 | 0,00 | |
| | TOTAL DE L'EXERCICE | 812 478,90 | 1 078 346,90 | 265 868,00 |

B. Les recettes réelles d'investissement

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | |
|---------------------------|----------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Imputation | Libellé | BP 2016 | BP + DM | Ecart |
| 13 | subventions d'inv. Reçues | 334 642 | 334 642 | 0 |
| 16 | emprunts et dettes ass. | 0 | 0 | 0 |
| 10 | dotat°, fonds divers, réserves | 306 106 | 301 106 | -5 000 |
| 024 | produits de cessions | 0 | 0 | 0 |
| 1068 | affectation excédent Fonc N-1 | 0 | | 0 |
| | Recettes réelles | 640 748 | 635 748 | -5 000 |
| 021 | virement section de fonct° | 0 | 0 | 0 |
| 040 | opération d'ordre entre sections | 642 953 | 642 953 | 0 |
| 041 | opérations patrimoniales | | 235 000 | 235 000 |
| 001 | report excédent N-1 | 460 394 | 460 394 | 0 |
| | TOTAL DE L'EXERCICE | 1 744 095 | 1 974 095 | 230 000 |

Ci-dessous, le tableau synoptique récapitulant les soldes (recettes – dépenses) des écritures réelles et d'ordre afin de donner une vision d'ensemble :

| Libellés | BUDGET PRIMITIF | | | total budget primitif | Décision modificative | | Total Décision modificative n°1 | Total BP + DM1 |
|----------------|-------------------|--------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------------|----------------|
| | Ecritures réelles | Reports | Ecritures d'ordre | | Ecritures réelles | Ecritures d'ordre | | |
| Fonctionnement | 984 423,00 | 1 008 626,77 | -611 739,01 | 1 381 310,76 | -196 746,00 | 6 000,00 | -190 746,00 | 1 190 564,76 |
| Investissement | -140 516,90 | 460 393,51 | 611 739,01 | 931 615,62 | -29 868,00 | -6 000,00 | -35 868,00 | 895 747 ,62 |
| | | | | 2 312 926,38 | | | | 2 086 312,38 |

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 comme exposée ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 0

16 x 101 - Finances Locales – Déficit de la régie de recettes services généraux

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Il a été constaté un déficit de 2 555,00 € par rapport aux écritures de la régie de recettes de la Fête Locale. Parallèlement à cela, un excédent du même montant a été constaté sur la régie de recettes du marché de plein vent.

En effet, le régisseur du marché de plein vent, Monsieur Kévin Loumes, a déposé à tort le produit des deux régies sur celle dont il était responsable.

Par ce fait, la responsabilité du régisseur titulaire de la fête locale, Madame Dominique VAESKEN, a été engagée. La Commune lui a donc adressé le 20 octobre 2016, à la demande du Trésorier, un ordre de reversement pour le montant de 2 555,00 €.

Considérant que cet incident fait suite à la modification des arrêtés de désignation des régisseurs intervenue au mois de juillet 2016, qu'il n'entraîne aucun préjudice pour la Commune, et que l'excédent de la régie du marché est identique au déficit de la régie de la fête locale, la Commune de Saint Lys propose de décharger totalement Madame Dominique VAESKEN de ce déficit.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner un avis favorable et **ACCORDE** à Madame Dominique VAESKEN la décharge totale du déficit de 2 555,00 €.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 102 - Finances Locales – Demande de remise gracieuse suite à débet juridictionnel

Madame Catherine RENAUX : *ce n'est pas tout à fait la même délibération que précédemment, loin de là. Effectivement, je suis d'accord avec vous, la Commune a retrouvé les euros qui étaient préférables qu'elle perçoive, mais les affaires ne sont pas similaires.*

Monsieur le Maire : *sur le fond vous avez raison.*

Vu le jugement de la CRC Midi-Pyrénées en date du 19/11/2015, la demande de remise gracieuse en date du 27/06/2016 de Monsieur Jean-Louis ROUCH receveur municipal de Saint-Lys et considérant qu'en l'affaire, la Commune de Saint-Lys n'a supporté aucun préjudice puisque Monsieur Alain DISY a remboursé l'intégralité de la somme de 5 118,00 € indûment perçue, il convient donc de formuler un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Jean-Louis ROUCH.

Le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable et **ACCORDE** à Monsieur Jean-Louis ROUCH la remise gracieuse du débet juridictionnel pour un montant de 5118,00 €.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

16 x 103 - Domaine et Patrimoine – ZAC du Boutet lot n°25 – Annulation de Cession

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Commune de Saint-Lys souhaite promouvoir et dynamiser l'activité économique à travers l'opération « ZAC du Boutet » 3^{ème} tranche afin de favoriser la création d'emplois.

Par délibération en date du 14 Décembre 2015, Madame DAROLLES Laetitia et Monsieur COHEN Yannick dont l'activité est la vente de fruits et légumes ont souhaité se porter acquéreur du lot n°25, afin d'y implanter un entrepôt de stockage, le prix de la cession a été fixé à **59 055,00 € HT sur la base de 35,00 € HT le m², soit 82 866,00 € TTC**, l'avis des Domaines avait été obtenu en date du 25 Novembre 2015.

Madame DAROLLES Laetitia et Monsieur COHEN Yannick, par courrier en date du 20 Juin 2016, ont fait part de leur souhait de se désister, il ne donne pas suite à cette acquisition.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire, à annuler cette cession.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

16 x 104 - Domaine et Patrimoine – ZAC du Boutet lot n°29 – Annulation de Cession

Madame Catherine RENAUX : *j'ai une remarque quant au date : je vois des personnes qui souhaitent se porter acquéreur d'une parcelle en 2012, avec un avis des domaines la même année et ces mêmes personnes, qui 4 ans plus tard se désistent, pour quel motif ? Car je vois quand même un laps de temps de 4 ans. Est-ce que la Commune a tardé à donner son accord sur cette cession ou que s'est-il passé ?*

Monsieur le Maire : *en tous les cas, nous avons reçu Monsieur PONGE, il y a à peu près 15 jours 3 semaines pour savoir quelle suite il souhaitait donner à cette affaire qui traînait depuis 2012, sur laquelle il n'avait pas donné de réponse. Nous avons donc eu un entretien avec lui pour savoir ce qu'il souhaitait faire, de son projet, s'il souhaitait le continuer ou pas, puisque soit il décidait de continuer et à ce moment-là on*

voyait comment on continuait à avancer, soit il décidait de l'arrêter, de façon à ce que nous, nous puissions remettre ce terrain à la vente rapidement. Mais effectivement c'est une non réponse de la Commune qui l'a fait abandonner ce projet sur des délais trop longs.

Madame Catherine RENAUX : oui parce qu'effectivement c'est rester en fait une affaire en stand by, alors que normalement la Commune devrait au plus vite céder ses terrains.

La Commune de Saint-Lys souhaite promouvoir et dynamiser l'activité économique à travers l'opération « ZAC du Boutet » 3^{ème} tranche afin de favoriser la création d'emplois.

Par délibération en date du 29 Août 2012, Monsieur PONGE Wilfried a souhaité se porter acquéreur du lot n°29, afin d'y implanter des boxes de stockage destinés à la location, le prix de la cession a été fixé à **58 100,00 € HT sur la base de 35,00 € HT le m2, soit 69 487,00 € TTC (taux de la TVA à 19.60 %)**, l'avis des Domaines avait été obtenu en date du 02 Août 2012.

Monsieur PONGE Wilfried, par courrier en date du 15 Octobre 2016, a fait part de son souhait de se désister, il ne donne pas suite à cette acquisition.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire, à annuler cette cession.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

La séance est levée à 22 h 15.